

**27^e Congrès de la Fédération nationale des enseignantes et des enseignants du Québec (CSN)
Une profession engagée !**
30, 31 mai et 1^{er}, 2 juin 2006, Chicoutimi

Bilan du comité femmes



fneeq 
CSN

Table des matières

INTRODUCTION	235
HARCÈLEMENT PSYCHOLOGIQUE ET VIOLENCE AU TRAVAIL	235
MARCHE MONDIALE DES FEMMES.....	236
<i>Un rendez-vous historique</i>	236
SOUTIEN – DONS – APPUIS	237
AUTRES DOSSIERS.....	238
<i>La place des femmes dans les instances de la FNEEQ (CSN)</i>	238
<i>La Fédération des femmes du Québec</i>	238
PERSPECTIVES.....	239
ANNEXES :	
1 – ACTIONS 2005 – COORDINATION DU QUÉBEC DE LA MARCHE MONDIALE DES FEMMES	241
2 – RAPPORT SUR LA CONDITION DES FEMMES DANS LES SYNDICATS, L'ÉDUCATION ET LA SOCIÉTÉ	243

INTRODUCTION

Le comité femmes de la FNEEQ (CSN) existe depuis 1982. Il est composé de trois femmes élues pour des mandats de trois ans. Traditionnellement, son rôle est de travailler à l'avancement des conditions de vie et de travail des femmes, à la fédération bien sûr, mais il vise aussi l'amélioration de la condition féminine de façon plus générale, et ce, tant au Québec que partout à travers le monde. De façon plus précise, le rôle du comité femmes est de s'assurer que les dossiers et revendications des femmes soient pris en compte dans les différentes instances démocratiques de la FNEEQ, de répondre aux besoins exprimés par les syndicats en matière de condition féminine, de soutenir les luttes des femmes, d'informer et de former les membres de la FNEEQ sur les différentes questions qui les concernent.

Pour réaliser son mandat pour la période 2003-2006, le comité était composé de :

- Nicole Blouin, chargée de cours à l'Université Laval (à partir d'octobre 2003),
- Dominique Daigneault, enseignante au Cégep du Vieux Montréal,
- Christine Gauthier, enseignante à l'École secondaire Saint-Joseph de Saint-Hyacinthe,
- Liette Goyer, chargée de cours à l'UQAM (jusqu'à octobre 2003) et
- Caroline Senneville, responsable politique

HARCÈLEMENT PSYCHOLOGIQUE ET VIOLENCE AU TRAVAIL

Une grande partie du travail du comité cette année a porté sur cette problématique. La date prévue pour l'application des nouveaux articles de la Loi sur les normes du travail portant sur le harcèlement psychologique était le 1^{er} juin 2004. Le comité femmes a donc poursuivi son mandat sur cette question en rédigeant un document intitulé *Harcèlement et violence au travail : Politique type, guide de prévention et d'intervention*, qui fut déposé au conseil fédéral de mai 2004. Pour sa réalisation, le comité a d'abord dû compléter la recherche documentaire qui avait été amorcée lors du mandat précédent. En parallèle, chacun des trois regroupements a été rencontré pour identifier les éléments qui leur sont spécifiques, tant au niveau des manifestations que des facteurs de risque, ceci afin de nous assurer que le document reflète bien la réalité de l'ensemble des membres de la FNEEQ (CSN). Nous avons également suivi plusieurs formations sur le sujet, dont celles offertes par la CSN et la Commission des normes du travail du Québec. Mentionnons aussi que dans la foulée des activités d'information concernant le harcèlement psychologique, un article a été publié dans la revue *Carnets*.

Tout au long du mandat, une des membres du comité a aussi joué, en collaboration avec des personnes conseillères syndicales, un rôle de consultation sur le harcèlement et la violence au travail auprès des syndicats, notamment au sujet de l'adoption de politiques locales.

Finalement, le comité femmes et le comité santé-sécurité-environnement ont uni leurs efforts pour élaborer une session de formation sur le harcèlement psychologique au travail et le travail syndical. Les principaux objectifs étaient de clarifier le concept de harcèlement psychologique au travail et aussi d'identifier des pistes d'intervention syndicale concernant la prévention et l'intervention sur cette problématique. Cette formation fut offerte à deux reprises à l'hiver 2006 et une soixantaine de personnes provenant des trois regroupements y ont participé. De façon générale, les participantes et les participants ont souligné la pertinence et la qualité de son contenu.

MARCHE MONDIALE DES FEMMES

Un rendez-vous historique

Des milliers de femmes issues de différents organismes syndicaux et communautaires de toutes les régions du Québec se sont retrouvées le samedi 7 mai 2005 à la Place de Paris à Québec, pour accueillir et accompagner la Charte des femmes pour l'humanité, sur un parcours de deux kilomètres menant à l'Assemblée nationale.

Tout au cours du trajet, c'est avec fierté et dignité que les femmes, formant une longue chaîne humaine, se sont passé de l'une à l'autre la longue banderole sur laquelle étaient inscrites les revendications de toutes les femmes du monde, et ont manifesté leur détermination et leur soutien aux revendications québécoises basées sur cinq grandes valeurs : l'égalité, la liberté, la solidarité, la justice et la paix.

Elles ont porté la charte du Vieux-Port jusqu'aux édifices du parlement, pour interpeller collectivement le gouvernement du Québec sur les revendications des femmes.

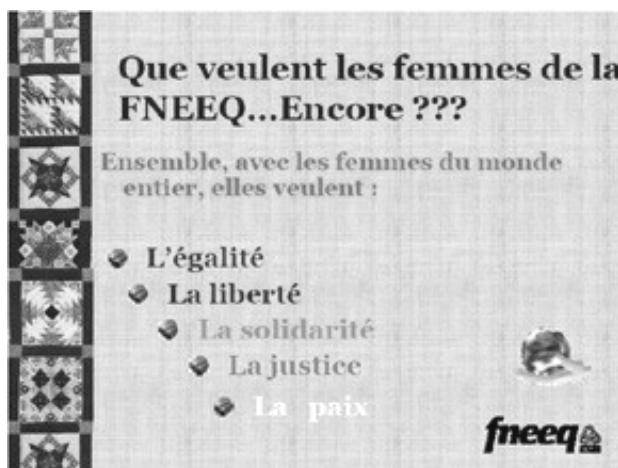
Des centaines de militantes et de militants de la CSN, dont les membres du comité femmes de la FNEEQ, ont participé à ce rendez-vous historique. Et c'est avec une grande émotion que, comme porte-parole d'un important groupe de femmes enseignantes du Québec, nous avons joint notre voix à cette démonstration collective et internationale de solidarité entre femmes.

Rappelons que la charte a été adoptée au Rwanda en décembre 2004 lors du 10^e anniversaire du génocide. Elle a entrepris sa tournée autour du monde à l'occasion de la Journée internationale des femmes, le 8 mars dernier à São Paulo au Brésil. Au terme de son périple au Burkina Faso le 17 octobre dernier, elle avait fait escale dans 53 pays et territoires des cinq continents.

En ce 8 mars 2005, la force du nombre et de la solidarité aura fait entendre les revendications des femmes, au-delà des parois étanches de l'Assemblée nationale du Québec.

Dans le courant des activités liées à la Marche mondiale des femmes, nous avons fait circuler, avec l'appui des regroupements, la pétition contre la violence faite aux femmes. De plus, nous avons participé, à l'instar des autres fédérations et conseils centraux de la CSN, à l'exposition thématique qui eut lieu au 61^e congrès de la CSN en juin 2005.

En effet, la Charte mondiale des femmes a été accompagnée lors de son long périple, d'une courtepointe reliant entre eux des morceaux ayant été réalisés par des femmes de chacun des pays par lequel elle transitait. Dans ce cadre, la coordination de la condition féminine de la CSN avait invité les femmes de ses instances à produire aussi une œuvre destinée à être exposée au congrès de la CSN de juin 2005. Ainsi, nous avons réalisé une courtepointe virtuelle intitulée « De la FNEQ à la FNEEQ ».



SOUTIEN – DONS – APPUIS

Afghanistan : Le comité femmes de la fédération a apporté son appui militant et financier à plusieurs événements et activités visant la promotion de la condition féminine. Ainsi, le comité a travaillé activement à la vente de l'objet de solidarité avec les jeunes filles et les femmes afghanes (un carnet d'autocollants au coût de 10 \$ l'unité) en lien avec la campagne de la CSN pour mettre sur pied, pour ces dernières, des classes en Afghanistan. Après le passage terrifiant du régime taliban qui a interdit toute éducation aux filles et aux femmes du pays, il était non seulement important, mais urgent d'apporter notre humble contribution à un rattrapage scolaire. En tout, 260 objets ont été vendus à l'intérieur de notre fédération, ce qui la place dans le peloton de tête des organisations de la CSN.

Amnistie internationale : Partout à travers le monde, des femmes sont emprisonnées ou menacées de mort pour leurs opinions politiques ou simplement parce qu'elles sont des femmes et qu'elles vivent dans un système politique profondément misogyne. Afin d'exprimer sa solidarité avec ces femmes, le comité femmes est abonné à la liste Droits des femmes d'Amnistie internationale et répond régulièrement aux appels qui y sont faits.

Bourses : La FNEEQ a également participé, comme depuis plusieurs années, au jury de sélection du concours *Chapeau les filles !*, qui vise à soutenir par des bourses les filles étudiant dans des domaines traditionnellement masculins. Après avoir assisté à la cérémonie de remises de ces

bourses, nous pouvons dire que ces filles proviennent de tous les horizons, étudient dans une large variété de programmes, et ce, à tous les niveaux, et sont pleines de rêves professionnels à leur mesure.

Pour une première fois cette année, la fédération a apporté son soutien, en collaboration avec la CSN, à un autre programme de bourses, celui de la fondation Léa-Roback. Nommées d'après la militante ouvrière québécoise fort connue, ces bourses cherchent à soutenir des jeunes filles et des femmes aux études, en privilégiant celles qui sont impliquées socialement dans leur communauté. Que ce soit par le biais de cuisines collectives, de groupes d'alphabétisation ou de l'aide aux immigrantes, le militantisme social de ces étudiantes mérite d'être appuyé autant que leur implication dans leurs études.

Enfin, via son budget de dons, la fédération a soutenu financièrement quelques organismes venant en aide aux femmes ou faisant la promotion de la condition féminine. Ces dons ont été versés à huit organismes différents et ont totalisé près de deux mille dollars.

AUTRES DOSSIERS

La place des femmes dans les instances de la FNEEQ (CSN)

Une des premières actions du comité femmes lors du présent mandat fut de répondre à une enquête de l'Internationale de l'Éducation au sujet de la présence des femmes dans nos instances. Les résultats de cette enquête à la FNEEQ ont d'ailleurs fait l'objet d'un article dans la revue *Carnets*. Rappelons que les chiffres colligés à l'automne 2003 révélaient que les femmes étaient encore minoritaires dans les diverses instances de la fédération et que, lors du dernier congrès, elles ne représentaient que 34,1 % des personnes déléguées officiellement par leur syndicat.

La Fédération des femmes du Québec

La FNEEQ est devenue membre de la Fédération des femmes du Québec et a assuré une présence lors des assemblées générales de cet organisme. Comme celui-ci regroupe une large part des groupes d'action en matière de condition féminine, il nous apparaissait essentiel que le comité femmes y ajoute sa contribution.

PERSPECTIVES

Le dossier du harcèlement psychologique a été au cœur des travaux du comité depuis plusieurs années. Nous avons maintenant une politique, et des sessions de formation à ce sujet ont été données à quelques reprises. Nous pensons que la fédération doit maintenant travailler à assurer le suivi de l'application de la politique dans les syndicats de la fédération. Le comité pourra alors venir en aide, de concert avec les personnes conseillères syndicales, à ceux qui éprouvent des difficultés à faire adopter ou appliquer leur politique. Ce suivi nous permettra également de voir s'il y a intérêt à bonifier cette politique, ou à former les syndicats sur des aspects plus particuliers de cette question. Nous verrons également à nous approprier l'essentiel de la jurisprudence qui commence à s'accumuler depuis l'entrée en vigueur des articles portant sur le harcèlement psychologique dans la Loi sur les normes du travail.

Quelles devraient être les priorités du comité lors du prochain mandat? Nous devons d'abord poursuivre les dossiers déjà amorcés afin de donner plus de profondeur à notre action. Ainsi, le projet d'assurer la pérennité de classes pour les filles et les femmes en Afghanistan nous semble, par exemple, de la première importance. Si nous ne pouvons assurer un suivi efficace de cette campagne, nous n'aurons réussi qu'à attiser des espoirs destinés à être déçus. Associée cette année à la région hôte de notre congrès, le Conseil central du Saguenay-Lac-St-Jean, la FNEEQ se doit de soutenir ces classes et de donner le coup d'envoi à cette campagne qui fera le tour des organismes affiliés à la CSN. Nous voulons impliquer directement les syndicats afin que tous se sentent concernés. Comme enseignantes et enseignants, nous savons la valeur inestimable, pour les individus et pour les sociétés, d'une éducation de qualité; il est important de jouer un rôle, si modeste soit-il, pour en favoriser l'accès à une population (les femmes) et à un pays (l'Afghanistan) qui en ont tant besoin.

Notre adhésion à la Fédération des femmes du Québec est plus récente. Le comité désire cependant voir s'accroître son implication dans cette organisation phare de la condition féminine au Québec. À cet effet, la participation plus assidue et plus active aux assemblées générales nous semble une étape incontournable. Cette participation nous permettra notamment d'assurer un suivi des revendications québécoises de la Marche mondiale des femmes.

Enfin, pour mieux répondre aux besoins des femmes de la fédération, peut-être devrions-nous mieux les connaître. Le comité souhaite donc tracer le portrait statistique des militantes de la fédération. Leur participation demeure encore minoritaire. Il faut mettre à jour cette situation avant de pouvoir tenter d'y trouver des solutions. À cet égard, la question de la conciliation famille-travail-militantisme pourra également être étudiée. Sur la route de l'égalité, beaucoup de chemin a été parcouru. Nous devons prendre le temps de déterminer à quel point, puis nous donner de nouveaux objectifs.

ANNEXE 1

ACTIONS 2005

COORDINATION DU QUÉBEC DE LA MARCHÉ MONDIALE DES FEMMES

Les revendications québécoises :

ÉGALITÉ

Cette revendication aborde la question du rôle de l'État.

Nous réclamons du gouvernement du Québec qu'il poursuive son engagement pour l'élimination de la discrimination sur la base du sexe. En conséquence, qu'il adopte une politique globale et un plan d'action en matière de condition féminine; qu'il maintienne des programmes spécifiques pour les femmes; qu'il maintienne le Conseil du statut de la femme (CSF) et le Secrétariat à la condition féminine (SCF), leur mission distincte et spécifique ainsi qu'un financement adéquat.

LIBERTÉ

Cette revendication aborde la question des droits des femmes migrantes.

Nous réclamons que le gouvernement du Québec négocie une entente avec le gouvernement du Canada afin de protéger les droits des femmes migrantes victimes de trafic et d'empêcher toute expulsion ou déportation de celles-ci.

SOLIDARITÉ

Cette revendication aborde la question de la lutte contre la pauvreté.

Nous réclamons la couverture des besoins essentiels des personnes dont les revenus proviennent de la Sécurité du revenu et du Régime des prêts et bourses.

JUSTICE

Cette revendication aborde la question du travail.¹

Nous réclamons que la Loi sur les normes du travail interdise les disparités de traitement fondées sur le statut d'emploi afin de garantir aux personnes occupant un emploi atypique les mêmes conditions de travail (incluant le salaire et les avantages sociaux) que celles accordées aux autres personnes salariées qui effectuent un travail équivalent dans une même entreprise.

1 Certaines parmi vous remarqueront que la revendication n'aborde pas la question du travail autonome. Compte tenu du fait qu'il existe plusieurs associations de travailleuses et de travailleurs autonomes, qu'elles n'ont pas les mêmes positions et demandes et qu'il n'y a donc pas de consensus sur les demandes à présenter (par exemple, veut-on que nos demandes couvrent les travailleuses autonomes qui ont des employé-es, ou seulement celles qui n'en n'ont pas; veut-on qu'elles aient accès à des régimes de protection privés ou publics, etc.). Compte tenu de la complexité de la situation qui demanderait un travail de recherche approfondi, le comité qui a travaillé sur cette question a jugé qu'il était impossible de formuler une revendication visant les travailleuses autonomes.

Dans cette perspective, nous réclamons la reconnaissance du statut de salarié-e pour les personnes qui reçoivent des prestations de la sécurité du revenu, qui participent à des mesures d'intégration au travail et qui effectuent une vraie prestation de travail.

PAIX

Cette revendication aborde la question des violences envers les femmes.

Nous réclamons du gouvernement québécois la mise en oeuvre d'une grande campagne de sensibilisation et d'éducation sur dix ans, évaluée minimalement à 25 millions de dollars, soit 2,5 millions par année, visant le grand public, notamment par le recours aux médias, afin que toutes et tous soient responsabilisés et deviennent conscients du caractère criminel et intolérable des comportements violents à l'égard des femmes. Nous réclamons également que cette campagne soit réalisée avec les groupes féministes qui luttent contre les violences envers les femmes.

ANNEXE 2

Extraits du document transmis à l'Internationale de l'Éducation – Automne 2004

RAPPORT SUR LA CONDITION DES FEMMES DANS LES SYNDICATS, L'ÉDUCATION ET LA SOCIÉTÉ

(Les chiffres cités étaient ceux valides à l'automne 2004. La division des tableaux était celle demandée par l'IE)

1. Les femmes dans l'organisation syndicale

1. a) Structure de l'organisation :

	Nombre total (hommes + femmes)	Nombre de femmes	Pourcentage de femmes
Dans toute l'organisation			
Délégation lors du dernier congrès (2003)	170 délégués officiels 16 délégués fraternels	58 4	34,1% 25%
Dans les organes de l'organisation (2003)			
Bureau fédéral	14	6	42,6%
Comité exécutif	4	1	25%
Comité de surveillance des finances	3	2	66%
Commission de négociation (Cégeps)	4	1	25%
Comité consultatif national d'accès à l'égalité(CCNAE)	1	1	100%
Comité femmes	3	3	100%

AUTRES COMITÉS

Déléguées à la coordination des regroupements	3	3	100%
Comité école et société	4	1	25%
Comité santé et sécurité	3	0	0%
Comité assurances et régimes de retraite	4	3	75%
Comité action internationale	3	1	33%
Comité sur la précarité	3	0	0%
Comité femmes	3	3	100%
Comité de la convention collective (Cégeps)			
• Comité consultatif national sur l'accès à l'égalité	1	1	100%
• Comité national de rencontres	1	0	0%
• Comité consultatif sur la tâche	1	0	0%

TOTAL (Sans la délégation au congrès) Le total tient compte du fait que le CCNAE, le comité de négociation des Cégeps et le comité femmes apparaissent deux fois.	Nombre total 51	Nombre de femmes 22	Pourcentage de femmes 43,1%
	Nombre total (hommes + femmes)	Nombre de femmes	Pourcentage de femmes
Conseillères et conseillers syndicaux	7	1	14,3%
Personnel de bureau	6	6	100%

